



Compteur d'eau defectueux

Par **questions**, le **13/05/2016** à **18:29**

Bonjour

J'ai été locateur d'un meublé pdt 7 mois avec 5 semaines de vacances et absent le week-end lors de l'état des lieux le compteur d'eau de l'appartement a révélé une consommation de 63m³ alors que la consommation moyenne annuelle est de 40m³

J'ai hélas signé l'état des lieux

le propriétaire bien que surpris me demande de régler la note

il "aurait" vérifié qu'il n'y a pas de fuite apparente

Bien entendu, il a mon chèque de caution de 2 mois de loyer

Comment faire ?

J'ai entendu parler de la loi WARSMANN mais le compteur est au nom du propriétaire

Merci

Par **HOODIA**, le **15/05/2016** à **12:13**

Bonjour,

Si le compteur est défectueux ;la facture est réelle dans l'immédiat

Il appartient donc de rembourser le bailleur ,en attendant un rectificatif dans la mesure ou il y a soit une erreur dans le relevé ,ou ,un compteur qui est défectueux....

et ,après un remboursement ..

Le bailleur n'est pas propriétaire du compteur ..